Image not found or type unknown

Démission d'un gérant de SARL : procédure

publié le **23/05/2013**, vu **795 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Pour quitter ses fonctions de gérant, la rédaction d'une lettre de démission n'est pas suffisante. Une démission brutale peut d'abord engager votre responsabilité à l'égard de la société. Vous restez ensuite responsable à l'égard des tiers tant que le nouveau gérant n'a pas réalisé les formalités consécutives à votre démission.

Pour éviter tout problème, vous devez veiller à ce que les associés fassent procéder à votre remplacement et qu'ils exécutent les formalités nécessaires.

Pour en savoir plus : http://www.assistant-juridique.fr/demission_gerant_sarl_guide.jsp

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés